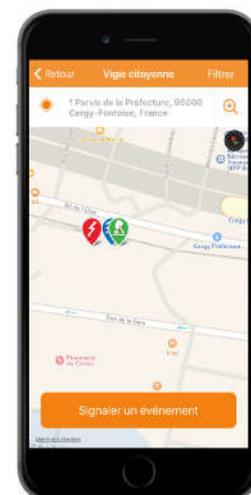


Module "Vigie citoyenne"

Le module collaboratif « Vigie citoyenne » de l'application mobile *Ma préfecture* donne la possibilité aux usagers de signaler en quelques secondes par géolocalisation des incidents de sécurité civile et publique de faible intensité limitativement énumérés et paramétrables.

Ces signalements sont orientés en temps réel vers les centres opérationnels départementaux en fonction de leur typologie et/ou de leur lieu de survenance (CIC pour la DDSP, CORG pour le GGD et CODIS pour le SDIS).

Ces centres opérationnels traitent directement ces signalements ou les orientent vers les services compétents (gestionnaire de voirie notamment).



Après s'être géolocalisé, l'utilisateur sélectionne le type d'événements à signaler, dont la liste est paramétrée depuis l'interface de gestion du backoffice.

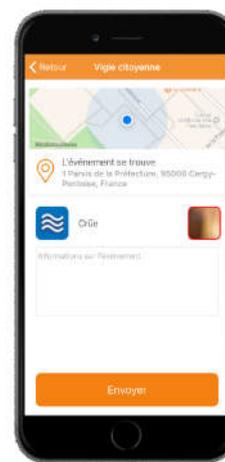
A ce stade, ont été retenus pour le Val d'Oise les événements suivants :

-**sécurité civile**: neige, crûe, verglas, coupure électrique généralisée, obstacle sur la chaussée, affaissement de voirie.

-**sécurité civile**: véhicule abandonné, dépôts sauvage de déchets, dégradations de biens publics.

L'utilisateur a la possibilité de prendre une photo d'intégrer une vidéo de quelques secondes et d'écrire un court message.

Son numéro de téléphone est communiqué de façon automatique aux services de sécurité.



Une cartographie permet de visualiser les emplacements des événements déjà déclarés par les usagers par types d'événements et sur un créneau horaire paramétrable (au cours des 12 dernières heures par exemple).

En cas d'épisode neigeux notamment, cette cartographie peut s'avérer utile à la gestion de crise ; chaque usager devenant un effecteur de terrain.